

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du : 16 mars 2021 (en visioconférence – loi 2020-1379 du 14 novembre 2020)

N° : 1822

Accord de consortium LIFE Habitats Calanques

4 Membres (avec voix délibérative) présents : Anne Claudius-Petit (CR), Béatrice Aliphath (CR), Jean-François Luc (CR), François Cavallier (CD 83)

2 Pouvoirs : Chantal Eymeoud (CR), excusée, donne pouvoir à Béatrice Aliphath (CR), Maud Fontenoy (CR), excusée, donne pouvoir à Anne Claudius-Petit

4 Membres (avec voix délibérative) excusés : Richard Miron (CR), Christian Mounier (CD 84), Didier Réault (CD 13), Philippe Armengol (CA Grand Avignon)

Participaient également (non votants) : Béatrice Orelle, Blanche De La Cruz (CD13), Carole Toutain (CD84), Jean-Philippe Chauvin (CA Grand Avignon), Céline Hayot, Valérie Raimondino (CR), Pacale Mazzocchi (Paierie), Eric Hansen (OFB), Cécile Chery (ADEME), Philippe Pierron (AdE), Richard Chemla représenté par Aurélie Dubreuil, Aurore Asso (NCA), Géraldine Biau, Perrine Prigent (DREAL), Stéphanie Puteri, Audrey Michel, Sandrine Halbedel, Audrey Glorian, Aurélie Ruffinatti, Sylvie Toubas, Christel Desiderio (ARBE)

**Membres titulaires présents ou représentés : 6 sur 10
Quorum atteint**

- Vu** La délibération n°1505 du 17 décembre 2014, validant le Projet LIFE Habitats Calanques ;
- Considérant** Que le 30 mai 2017, l'ARPE-ARB a signé, en association avec ses partenaires, une convention appelée « grant agreement », et ses annexes avec l'Agence Exécutive Européenne EASME pour la mise en œuvre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593 (2017 – 2022) qu'elle coordonne ;
- Considérant** Que des conventions bilatérales ont ensuite été formalisées entre l'ARBE-ARB et chacun des bénéficiaires associés de ce projet LIFE Habitats Calanques pour préciser les modalités techniques et financières de mise en œuvre ;
- Considérant** Qu'il apparaît nécessaire, afin de définir de façon plus détaillée les règles en matière de propriété intellectuelle, de formaliser un accord à signer par le consortium de partenaires sur la propriété intellectuelle ;
- Que cet accord a pour objet :
- de fixer les modalités et conditions générales d'accès aux Connaissances Propres
 - de fixer les règles de dévolution des droits de propriété intellectuelle des Résultats ;
- Ouï** L'exposé de la Présidente de l'ARPE-ARB ;

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide

- d'approuver les termes de l'accord de consortium relatif à la propriété intellectuelle dans le cadre du projet européen LIFE Habitats Calanques LIFE16NAT/FR/000593 (2017 – 2022) annexé à la présente délibération,
- d'autoriser la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires à la formalisation et à la mise en œuvre de cet accord.

Fait et délibéré à Marseille, le 16 mars 2021



Pour copie conforme,
La Présidente,
Anne CLAUDIUS-PETIT

